

La commission de la carte (CCIJP) réfléchit au statut des journalistes en ligne

À l'occasion de l'ouverture du site web de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (<http://www.ccijp.org>), son président Olivier Da Lage a fait un point sur le statut des journalistes en ligne. Certes, les critères traditionnels de délivrance de la carte s'appliquent pour les journalistes en ligne travaillant dans des entreprises de presse traditionnelles. En revanche, la question est plus complexe pour les sociétés qui ne font pas partie de cette catégorie et pour lesquels la Commission cherche à établir des critères de qualification supplémentaires : un cadre juridique distinct de la structure de base, la mission d'information à destination du grand public, un travail réel de journalisme, le respect d'une périodicité liée à la nature du sujet? En cas d'accord de la commission de délivrer des cartes aux journalistes collaborant à de telles structures, l'entreprise est tenue en contrepartie de se soumettre à la convention collective. Dorénavant, la Commission indique avoir délivré une centaine de cartes pour ce type de situation, notamment aux journalistes collaborant à l'agence de presse filiale du fournisseur d'accès Infonie.